APPEL À FORMATIONS INTERNATIONALES

Annexe 1 : formulaire complementaire pour les nouvelles formations

Les promoteurs qui souhaitent présenter une formation nécessitant une habilitation doivent rapidement prendre contact avec leurs autorités

Sont considérées comme nouvelles offres de formation, les propositions de bacheliers de spécialisation (BASP) et masters de spécialisation (MASP) qui rentrent dans l’une des catégories reprises en bas de page[[1]](#footnote-1).

Les nouvelles propositions de formation devront faire une demande d’habilitation via le présent formulaire complémentaire de demande d’habilitation.

En outre, il est demandé que toute demande d’habilitation soit également signalée via l’envoi de la **déclaration d’intention**, selon la procédure normale. En effet, cela vous garantira la possibilité de recourir à la procédure classique de demande d’habilitation, au cas où votre offre de formation n’est pas sélectionnée dans le cadre du présent appel. Pour plus de renseignement sur cette déclaration d’intention, merci de prendre contact avec la personne de référence à l’ARES, mentionnée en fin de document.

Les demandes d’habilitation feront l’objet d’une analyse propre, au niveau technique par les affaires académiques et, au niveau de la pertinence de la nouvelle offre de formation, par l’équipe d’évaluation. L’habilitation sera acquise en cas de sélection de la formation dans l’offre de formation du programme de coopération au développement 2022-2026 de l’ARES. Une fois acquise, l'habilitation pourra être conservée, même si la formation n'est pas retenue dans le programme quinquennal suivant, après 2026.

Dossier d’informations relatif à la demande d’habilitation

Le dossier complet est déposé **sous un seul fichier en format pdf** et est composé du formulaire de demande dûment complété suivi de l’ensemble des annexes dans l’ordre. Pour que le dossier soit recevable, le formulaire doit être signé (voir dernière page de ce formulaire) ainsi que la (es) convention(s) éventuelles qui l’accompagne(nt).

informations administratives

Date d’envoi de la demande : Cliquez ici pour entrer une date.

Nom(s) de la (des) personne(s) de contact pour le suivi du dossier au moment de la demande :



Adresse(s) courriel :



Numéro(s) de téléphone (exemple : +32475689056) : 

Nombre d’annexes jointes au formulaire : 

Références des déclarations d’intentions liées à ce dossier de dépôt :



signalétique des établissements

1. Identification de l’établissement ou des établissements porteur(s) du projet**[[2]](#footnote-2)** :
	1. Établissement référent

Nom complet de l’établissement référent[[3]](#footnote-3) :

 

Acronyme de l’établissement référent (le cas échéant) :



* 1. Établissements partenaires en Fédération wallonie – Bruxelles (fwb)

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| N° | Nom complet de l’Établissement partenaire | Acronyme de l’Établissement partenaire (le cas échéant) | N°FASE du siège social de l’Établissement partenaire | Forme d’enseignement | Type de partenariat |
| 1 | Cliquez ici pour taper du texte. | Cliquez ici pour taper du texte. |  | Choisissez un élément | Choisissez un élément. |
| 2 | Cliquez ici pour taper du texte. | Cliquez ici pour taper du texte. |  | Choisissez un élément | Choisissez un élément. |
| 3 | Cliquez ici pour taper du texte. | Cliquez ici pour taper du texte. |  | Choisissez un élément | Choisissez un élément. |
| 4 | Cliquez ici pour taper du texte. | Cliquez ici pour taper du texte. |  | Choisissez un élément | Choisissez un élément. |
| 5 | Cliquez ici pour taper du texte. | Cliquez ici pour taper du texte. |  | Choisissez un élément | Choisissez un élément. |
| 6 | Cliquez ici pour taper du texte. | Cliquez ici pour taper du texte. |  | Choisissez un élément | Choisissez un élément. |

* 1. Partenaires hors fwb[[4]](#footnote-4)

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Nom de l’institution partenaires | Ville | Pays |
| Cliquez ici pour taper du texte. | Cliquez ici pour taper du texte. | Cliquez ici pour taper du texte. |
| Cliquez ici pour taper du texte. | Cliquez ici pour taper du texte. | Cliquez ici pour taper du texte. |
| Cliquez ici pour taper du texte. | Cliquez ici pour taper du texte. | Cliquez ici pour taper du texte. |

1. Objet de la demande
	1. Intitulé exact du NOUVEAU programme d’etudes concerné :

Cliquez ici pour taper du texte.

* 1. Caractéristiques du programme d’études :
* Domaine d’études : Choisissez un élément
* Dans le cas d’un programme « transdomaines », précisez lesquels : Cliquez ici pour taper du texte.
* Nombre de crédits : Choisissez un élément.
* Si valeur autre, précisez : Cliquez ici pour taper du texte.
* Organisation horaire :







* Langue(s) d’enseignement éventuellement autre(s) que le français : Cliquez ici pour taper du texte.
	1. Grade(s) obtenu(s) à l’issue des etudes[[5]](#footnote-5)

Exemples :

* master en droit à finalité spécialisée : droit de l’entreprise ;
* master en sciences politiques, orientation relations internationales, à finalité spécialisée : gouvernance globale et politique internationale ;
* bachelier en chimie, orientation biochimie.

Chaque grade académique donne lieu à un référentiel de compétences différent.

|  |  |
| --- | --- |
|  | Intitulé exact du(es) grade(s) délivré(s) |
| 1 | Cliquez ici pour taper du texte. |
| 2 | Cliquez ici pour taper du texte. |
| 3 | Cliquez ici pour taper du texte. |

* 1. Proposition de l’intitulé des études en anglais[[6]](#footnote-6)



* 1. Conditions d’acces[[7]](#footnote-7)
		1. Considérations et remarques générales

Cliquez ici pour taper du texte.

* + 1. Conditions dans le cadre d’études de spécialisation

Cliquez ici pour taper du texte.

* 1. Année académique envisagée pour la première organisation :

(exemple : 2018-2019) 

* 1. Localisation précise de l’organisation du programme en FWB

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| N° | N°FASE du siège social de l’établissement  | Nom du Campus / Implantation | N°FASE  | Adresse  | Arrondissement administratif | Type de campus[[8]](#footnote-8) |
| 1 |  |  |  | Cliquez ici pour taper du texte. | Choisissez un élément. | Choisissez un élément. |
| 2 |  |  |  | Cliquez ici pour taper du texte. | Choisissez un élément. | Choisissez un élément. |
| 3 |  |  |  | Cliquez ici pour taper du texte. | Choisissez un élément. | Choisissez un élément. |
| 4 |  |  |  | Cliquez ici pour taper du texte. | Choisissez un élément. | Choisissez un élément. |
| 5 |  |  |  | Cliquez ici pour taper du texte. | Choisissez un élément. | Choisissez un élément. |
| 6 |  |  |  | Cliquez ici pour taper du texte. | Choisissez un élément. | Choisissez un élément. |

1. Modalités de coorganisation - codiplomation

Ces modalités de coorganisation et/ou de codiplômation sont définies dans le protocole d’accord à joindre en annexe 1[[9]](#footnote-9).

En cas d’exception au principe de collaboration, une motivation expresse doit obligatoirement être donnée [[10]](#footnote-10) :

Cliquez ici pour taper du texte.

1. Synthèse des principaux arguments justifiant que la demande rencontre au moins un des critères génÉraux suivants
* Cette nouvelle offre vise le développement de la science et des arts
* Elle rencontre un enjeu sociétal
* Elle répond à une demande légale d’actualisation de la formation
* Elle répond à un besoin socio-économique ou culturel attesté par un ou plusieurs organismes externes ; il s’agit, entre autres, du développement d’une expertise de pointe requise par le monde professionnel ou la recherche.
* Elle constitue une plus-value en termes d’ouverture à des publics spécifiques (inclusion sociale, recrutement international, adultes, etc)

Cliquez ici pour taper du texte.

Des documents ou références à l’appui de la valeur ajoutée que représente cette formation dans le paysage de l’enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles peuvent être joints en annexe 2.

1. Objectifs de développement du programme – adéquation entre le projet et les ressources[[11]](#footnote-11)

Cliquez ici pour taper du texte.

1. Fermeture de programme(s), le cas échéant

Intitulé exact du (des) programme(s) d’études supprimé(s) :

****

Année académique de dernière organisation (certification) du (des) programme(s) supprimé(s) :



1. Détails du programme proposé[[12]](#footnote-12)
	1. Référentiel de compétences (uniquement en cas de nouveau programme)

À joindre en annexe 3.

* 1. Profil d’enseignement

À joindre en annexe 4.

* 1. Détails des unités d’enseignement, programme d’études

À joindre en annexe 5.

* 1. Pour les Ecoles supérieures des Arts, nouveau(x) intitulé(s) de cours à introduire dans l'AGCF classant les cours dans les ESA du 10-06-2015. (Mentionner le caractère artistique, technique ou général du/des nouveau/x cours)

Cliquez ici pour taper du texte.

1. Autres éléments à souligner, Le cas échéant

À joindre, le cas échéant, en annexe 6.

Cliquez ici pour taper du texte.

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| N° | Nom de l’établissement en FWB | Nom/Prénom de la personne représentante de l’autorité | Fonction | Date | Signature |
| 1 | Cliquez ici pour taper du texte. | Cliquez ici pour taper du texte. | Cliquez ici pour taper du texte. | Cliquez ici pour taper du texte. |  |
| 2 | Cliquez ici pour taper du texte. | Cliquez ici pour taper du texte. | Cliquez ici pour taper du texte. | Cliquez ici pour taper du texte. |  |
| 3 | Cliquez ici pour taper du texte. | Cliquez ici pour taper du texte. | Cliquez ici pour taper du texte. | Cliquez ici pour taper du texte. |  |
| 4 | Cliquez ici pour taper du texte. | Cliquez ici pour taper du texte. | Cliquez ici pour taper du texte. | Cliquez ici pour taper du texte. |  |
| 5 | Cliquez ici pour taper du texte. | Cliquez ici pour taper du texte. | Cliquez ici pour taper du texte. | Cliquez ici pour taper du texte. |  |
| 6 | Cliquez ici pour taper du texte. | Cliquez ici pour taper du texte. | Cliquez ici pour taper du texte. | Cliquez ici pour taper du texte. |  |

1. Liste des annexes

**Annexe 1**: Protocole d’accord comportant au minimum les éléments suivants :

(décret du 7 novembre 2013, article 82, §3, alinéa 4, 1°, 3°, 5°, 6° et 7°)

1. 1° les conditions particulières d’accès aux études;
2. 3° l’organisation des activités d’apprentissage;
3. 5° l’intitulé du ou des grades, titres ou diplômes délivrés, ainsi que le modèle de ceux-ci;
4. 6° les règles de redistribution des recettes et de répartitions des dépenses entre les établissements partenaires;
5. 7° l’établissement d’enseignement supérieur en Communauté française désigné comme référent en Communauté française.

**Annexe 2** : Documents ou références à l’appui de la valeur ajoutée que représente cette formation dans le paysage de l’enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles

**Annexe 3**: Référentiel(s) de compétences[[13]](#footnote-13) (dans le cas d’un nouveau programme)

**Annexe 4** : Profil d’enseignement[[14]](#footnote-14)

**Annexe 5** : Détails des unités d’enseignement, programme d’études.

**Annexe 6** : Le cas échéant, autres pièces jointes utiles au dossier

1. 1. **Création** : vous envisagez de créer un nouveau grade pour lequel aucun établissement d’enseignement supérieur en FWB ne possède actuellement d’habilitation ;

2. **Première ouverture** : vous envisagez d’organiser un grade qui est déjà organisé par au moins un autre établissement en FWB mais pas encore par le vôtre ;

3. **Ouverture supplémentaire** : votre établissement possède déjà une habilitation pour le grade visé dans un ou plusieurs arrondissements administratifs mais vous envisagez de l’organiser dans un arrondissement supplémentaire ;

4. **Délocalisation** : vous envisagez de déplacer l’organisation d’un grade d’un arrondissement administratif vers un autre (fermeture dans un arrondissement et ouverture dans un autre) ;

5. **Modification partenariat** : votre établissement possède une cohabilitation conditionnelle pour laquelle un retrait et/ou remplacement d’un ou plusieurs des établissements codiplômants est envisagé.

(NB : Les demandes de changements relatifs à des partenaires qui ne codiplôment pas ne sont pas visées par la présente procédure mais doivent être déposées à l’ARES dans le cadre de la procédure d’habilitation dite simplifiée.) ;

6. **Modification partenariat et arrondissement(s)** : votre établissement possède une cohabilitation conditionnelle pour laquelle un retrait et/ou remplacement d’un ou plusieurs des EES codiplômants est envisagé, entraînant un changement d’un ou plusieurs arrondissements administratifs pour lesquels l’habilitation a été octroyée. [↑](#footnote-ref-1)
2. En cas de coorganisation ou de codiplomation, les établissements d’enseignement supérieur partenaires ne déposent **qu’un seul et même dossier**. [↑](#footnote-ref-2)
3. Établissement référent: dans le cadre de la coorganisation d'un programme d'études conjoint, en particulier en codiplômation, établissement chargé de la centralisation de la gestion administrative et académique du programme et des étudiants, désigné parmi ceux habilités en Communauté française pour les études visées; [↑](#footnote-ref-3)
4. **Article 82. - § 1er.** Dans le cadre de leurs missions, les établissements d'enseignement supérieur développent des partenariats entre eux, ainsi qu'avec d'autres institutions ou personnes morales issues du monde scientifique, éducatif, professionnel et culturel. Les partenaires choisis peuvent être belges ou étrangers. Ils peuvent conclure des conventions de collaboration avec ces partenaires.

Pour les conventions en matière d'enseignement, les établissements partenaires doivent être reconnus par leurs autorités compétentes en matière d'enseignement supérieur. [↑](#footnote-ref-4)
5. **Article 85. - § 1.** A l'exception du grade de docteur, tout grade académique comprend son appellation générique - bachelier, master, médecin, médecin vétérinaire - et sa qualification composée des éléments suivants :

l'intitulé du cursus, précédé de «:» ou du mot «en» ou «es»;

l'orientation éventuelle précédée de «orientation», ainsi que la spécialité éventuelle;

la finalité éventuellement suivie, précédée de «, à finalité». [↑](#footnote-ref-5)
6. Utilisé pour la publication de l’offre et sous réserve d’acceptation. [↑](#footnote-ref-6)
7. **Article 107.** […] Sous réserve d'autres dispositions particulières, l'accès aux études de bachelier de spécialisation est conditionné à l'obtention d'un diplôme de bachelier de type court du même domaine.

**Article 111**

**§ 1er**. Ont accès aux études en vue de l'obtention du grade académique qui sanctionne des études de deuxième cycle les étudiants qui portent :

 1° un grade académique de premier cycle du même cursus;

 (...)

**§2**: Ont également accès aux études en vue de l'obtention du grade académique qui sanctionne des études de deuxième cycle les étudiants qui portent:

 1° un grade académique de premier cycle de type court, en vertu d'une décision du Gouvernement ou des autorités académiques et aux conditions complémentaires qu'elles fixent, sans que ces conditions ne puissent être plus restrictives que celles fixées par le Gouvernement ni n'établissent de distinction entre établissements ayant délivré le grade académique; (...)

**Article 112.** - Aux conditions générales fixées par les autorités académiques, ont accès aux études de master de spécialisation les étudiants qui satisfont aux conditions d'accès prévues à l'article 111. et sont porteurs d'un titre, diplôme, grade ou certificat de deuxième cycle, en Communauté française ou extérieur à celle-ci, ou ont acquis des compétences valorisées par le jury pour au moins 300 crédits. [↑](#footnote-ref-7)
8. Le campus principal est celui sur lequel se donne la majorité des crédits associés aux études. Tous les autres campus sont qualifiés de secondaires. Dans le cas, où la répartition est équivalente, tous les campus sont dits principaux. [↑](#footnote-ref-8)
9. À ce stade d’introduction d’une demande, un protocole d’accord signé par les partenaires assorti de précisions quant aux modalités de collaboration (à tout le moins celles prévues à l’article 82, §3, alinéa 4, 1°, 3°, 5°, 6° et 7° du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l’enseignement supérieur et l’organisation académique des études) suffit. [↑](#footnote-ref-9)
10. En cas d’exception au principe de collaboration, une motivation expresse, qui atteste qu’aucun partenaire potentiel n’était intéressé ou qu’une organisation seul a tout son sens, est nécessaire. [↑](#footnote-ref-10)
11. Adéquation entre le projet et les ressources : la capacité d’accueil de la nouvelle formation et l’adéquation de ses ressources avec le projet (par exemple en matière de recherche pour les masters) doivent être explicitement étayées.

**Article 88. - § 1er.** Les habilitations à organiser des cursus initiaux de premier et deuxième cycles et de bachelier de spécialisation peuvent être revues, sur proposition ou après avis de l'ARES, avec effet pour l'année académique qui débute durant l'année qui suit celle de l'adoption du décret qui octroie ces habilitations. Dans ses propositions, l'ARES justifie et garantit un équilibre collectif, en harmonie avec les demandes locales et les moyens humains, intellectuels, matériels et financiers disponibles, et évitant toute concurrence ou redondance. L'avis de l'ARES sur les nouvelles habilitations se fonde notamment sur les compétences spécifiques existantes, sur les capacités d'accueil des étudiants et sur la cohérence globale de l'offre en évitant les concurrences stériles entre établissements et Pôles académiques. [↑](#footnote-ref-11)
12. Dans le cas de l’enseignement supérieur de promotion sociale, on joindra le dossier pédagogique. [↑](#footnote-ref-12)
13. Si plusieurs finalités sont proposées, associer un référentiel de compétences par finalité. Les référentiels de compétences seront présentés avec les modèles standardisés fournis par l’administration de l’ARES. [↑](#footnote-ref-13)
14. **Profil d'enseignement** : ensemble structuré des unités d'enseignement, décrites en acquis d'apprentissage, conformes au référentiel de compétences du ou des cycles d'études dont elles font partie, spécifique à un établissement d'enseignement supérieur organisant tout ou partie d'un programme d'études et délivrant les diplômes et certificats associés; [↑](#footnote-ref-14)